

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'environnement, de  
l'aménagement du territoire et de  
l'énergie

CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)

[urek.ceate@parl.admin.ch](mailto:urek.ceate@parl.admin.ch)

Le 5 décembre 2011

#### **04.472 Initiative parlementaire Garde de chevaux en zone agricole (Darbellay)**

##### **Procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a adopté le 15 novembre 2011 un avant-projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire qu'elle a élaboré dans le cadre de l'initiative parlementaire précitée. Nous vous faisons parvenir en annexe l'avant-projet pour prise de position dans le cadre de la procédure de consultation.

Selon l'avant-projet de loi, les constructions et installations servant à la détention de chevaux dans une entreprise agricole existante devraient être déclarées conformes à l'affectation de la zone agricole si celle-ci dispose de pâturages et d'une base fourragère provenant majoritairement de l'exploitation. Il ne serait ainsi plus fait de distinction entre la détention de ses propres chevaux et celle de chevaux de tiers. Concernant l'utilisation de chevaux, les entreprises agricoles devraient à l'avenir être autorisées à aménager une place avec un sol ferme pour l'utilisation des chevaux détenus sur l'exploitation. Par ailleurs, plusieurs assouplissements sont proposés concernant la détention en général d'animaux à titre de loisirs.

Nous vous invitons à envoyer votre prise de position à l'**Office fédéral du développement territorial, 3003 Berne** d'ici le **lundi 5 mars 2012**.



M. Stephan Scheidegger, de l'Office fédéral du développement territorial (tél. 031 322 40 65 ; stephan.scheidegger@are.admin.ch), et Mme Natacha Devaux, secrétaire suppléante des CEATE (natacha.devaux@parl.admin.ch; tél. 031 325 88 87), se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Les documents relatifs à la consultation peuvent être téléchargés à partir de la page Internet de la commission ([www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le président de la commission :

Jacques Bourgeois

Annexes :

- avant-projet et rapport explicatif de la CEATE-N du 15 novembre 2011
- liste des participants à la consultation